

# Formation des élus locaux : du droit à l'obligation ?

Si le droit à la formation des élus locaux s'est considérablement développé en France, une question reste entière : la formation des élus locaux doit-elle uniquement être un droit ? Au moins deux arguments peuvent être posés en faveur d'une formation obligatoire pour tout nouvel élu local. Des arguments qui, avec la crise que nous traversons, devraient être mieux mis en avant. En premier lieu vient la responsabilité de l'élu local. La question d'une formation obligatoire pour tout nouveau mandat local doit être mise en parallèle avec les responsabilités inhérentes à la fonction. Chaque année, des élus locaux voient leur responsabilité pénale engagée, directement ou indirectement, par leurs concitoyens. Les domaines à risque sont nombreux : marchés publics, sécurité publique, gestion financière, etc... Un mandat local est à la fois une opportunité, mais également une responsabilité qui ne peut être assumée pleinement sans connaître les risques inhérents. Le second argument de cette formation obligatoire est le fonctionnement spécifique "élus/techniciens". L'efficacité de l'action publique est notamment liée à l'efficace collaboration entre les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux. De manière théorique, les missions de chacun sont claires : - aux élus les commandes de la politique locale, à travers les orientations posées et les décisions prises, - aux techniciens le rôle d'expertise et de mise en œuvre des orientations politiques. Force est de constater que certains élus n'ont pas conscience de cette répartition des rôles. Et, pour ceux qui l'ont identifiée, la pratique n'est pas toujours si simple. Nombre d'élus locaux, issus du monde associatif local, retranscrivent dans leur mission publique, le mode de fonctionnement associatif : un engagement sans faille, dans l'action quotidienne, et parfois sans anticipation stratégique ou vision globale de l'action publique. Le binôme « élus/techniciens » ne s'improvise pas, il s'explique afin de permettre à l'action publique d'être efficace, sereine et adaptée aux besoins des territoires. Il est temps que la législation française prenne soin de ceux qui s'engagent, en permettant à chaque élu local de bénéficier, avant de prendre les rênes d'une collectivité territoriale, de 5 jours de formation complète sur les missions et le fonctionnement d'une collectivité, mais également sur la vision stratégique nécessaire à l'action publique.